

**Vous aussi, devenez membre des commissions. Rejoignez-nous !**

**Appréhendez !**

*Les futurs projets de norme,*

**Prenez part !**

*Au contenu des futures normes,*

**Commentez !**

*Les projets en consultation,*

**Participez !**

*Aux réunions des commissions françaises*

**Devenez Expert Européen !**

*Et allez défendre les positions stratégiques françaises*

## Agenda des prochaines commissions

**BF 029 Bois ronds bois sciés**

21 avril, 14h00-17h00

**BF 002 Structures en bois**

6 mai, 09h30-16h00

**BF 088 Chaîne de contrôle**

13 mai, 09h30-16h00

**BF 071 DTU 51-4**

9 avril, 10h00-17h00  
13 mai, 10h00-17h00

**BF 027 Etat parasite**

18 mai, 09h30-13h00

**CEN/TC 124 Bois massifs en structure**

27 et 28 mai — Vienne

**BF 006 Parquets**

2 juin, 10h00-16h00

**CEN/TC 175 Bois ronds bois sciés**

18 juin, 09h00-16h00

## Rapports de situation de la normalisation

Chaque année, le BNBA publie sur le site internet de FCBA un document intitulé « Rapport de situation » pour chacun des secteurs qu'il couvre.

Ces rapports fournissent au lecteur une vue détaillée des travaux normatifs de l'année passée et à venir tant aux niveaux national qu'euro-péen et international. Ainsi, trouvez-vous un bilan de l'activité écoulée avec l'indication des enjeux pour chaque sujet de travail en cours ou publié. On peut également découvrir la structuration des comités techniques et de leurs groupes de travail, ce qui per-

met d'identifier l'influence française. Les représentants nationaux dans ces structures sont également mentionnés. On y retrouve enfin la liste de toutes les normes publiées concernant le secteur ainsi que le programme de travail pour les trois prochaines années.



Les rapports de situation déjà publiés concernent les secteurs :

- Bois ronds bois sciés
- Durabilité du bois, finitions
- Parquets, lambris et bardages

Les rapports qui seront publiés prochainement concerneront quant à eux les secteurs :

- Produits de structure
- Menuiseries en bois
- Panneaux à base de bois

Ils sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://fcba.fr/content/bureau-de-normalisation-bois-et-ameublement>

## Normalisation de la chaîne de contrôle

Le Comité de Projet ISO/PC 287 en charge des travaux de normalisation relatifs à la chaîne de contrôle des produits utilisant du bois issu de forêts gérées durablement, s'est réuni fin novembre 2014 à Paris. A l'issue d'une semaine de travail, il a réussi à élaborer un premier texte de norme.

Ce projet va maintenant être étudié pendant encore une

semaine par les experts du groupe afin de traiter les dizaines de pages de commentaires reçus depuis, en provenance de pays du monde entier.

Certaines difficultés persistent, notamment quant à la compréhension du type de produits certifiés que l'on peut admettre ainsi que sur l'affichage potentiellement autorisé sur le produit fini.



## Normes de produits de structure en bois

Plusieurs normes harmonisées sont en cours d'élaboration au sein du Comité Technique européen 124 chargé de la normalisation des produits de structure en bois.

La révision de l'EN 14081-1 base du marquage CE des bois de structure à section rectangulaire a débuté pour intégrer les exigences du Règlement Produits de Construction (RPC). Le contrôle de production en usine a en outre été revu à cette occasion, ainsi que les spé-

cifications relatives au marquage.



L'EN 14080 Bois lamellé col-

lé et bois massif reconstitué est également en cours de révision malgré une publication récente. Plusieurs raisons justifient ce travail : introduction d'essences de bois feuillus, intégration des exigences du RPC, chapitre spécifique aux colles, ...

Par ailleurs, une nouvelle norme relative aux CLT (Crossed Laminated Timber), l'EN 16351, va bientôt partir au stade du vote formel. Cette norme pourrait ainsi être publiée début 2016.



## Quoi de neuf ?

### Produits Bio-sourcés

Le CEN/TC 411 a élaboré un document destiné à déterminer quelles informations doivent être délivrées pour un produit bio-sourcé. Lors d'une communication BtoB, il a finalement été décidé d'afficher notamment la teneur en biosourcé par rapport à la masse totale du produit ainsi que le pourcentage de carbone biogénique par rapport au carbone total. A noter que

pour le BtoC seul ce premier ratio a été retenu. Des informations environnementales et relatives à la fin de vie viendraient compléter ces valeurs.



### Comité Technique Bambou

La Chine a déposé un projet en vue de la création d'un Comité Technique à l'ISO dédié au bambou et aux produits qui en sont issus. Outre la terminologie et les méthodes d'essai, il traiterait de spécifications pour les revêtements de sol et les panneaux et il a également été proposé d'y introduire les produits de structure.

## Les DTU parquets entrent en révision

Les **DTU 51.2 Parquets - Pose des parquets à coller** et **DTU 51.11 Parquets et revêtements de sol - Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sol à placage bois** vont entrer en révision pour prendre en compte le nouvel état de l'art, depuis leur publication, dans la manière de réaliser ces ouvrages.

étudier seront relatifs notamment :

- au contrôle des supports vis-à-vis de la siccité en n'autorisant plus qu'un seul moyen de vérifier le taux d'humidité (à 4 cm de profondeur),
- aux reprises d'humidité par le support lors de la mise en route de la VMC,
- à l'introduction des parquets de 14 mm d'épaisseur,
- aux systèmes de plan-

chers chauffant et aux systèmes de planchers réversibles ,

- à la vérification de la planéité des supports,
- au référencement de la norme sous-couche pour parquets récemment publiée ,
- à la possibilité d'introduire un critère relatif aux différences de veinage et aux différences de coloration admissibles après pose.

Les principaux points à



## Normadico : Norme homologuée - norme harmonisée

Une norme est un document de référence approuvé par un organisme de normalisation tel qu'AFNOR. Elle est le fruit d'un consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un marché ou d'un secteur d'activité. Sauf exception les normes sont d'application volontaire.

L'homologation d'une norme lui confère son caractère officiel et national.

Une norme homologuée

peut en outre être rendue obligatoire en appui d'une réglementation notamment dans les domaines de la sécurité, de la santé et de l'environnement.

Les normes harmonisées sont des documents adoptés par des organismes européens de normalisation (CEN ou CENELEC) et rédigés dans le cadre d'un mandat octroyé par la Commission européenne. Les références de ces normes sont pu-

bliées dans le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Cette publication au JOUE donne aux normes « EN » le statut de « normes harmonisées ». Ces normes donnent présomption de conformité au Règlement Produits de Construction.

Une norme harmonisée devient automatiquement homologuée en France lorsqu'elle est reprise (l'inverse n'est pas le cas).

## Publications



**NF B 50-105-3 Durabilité des bois et des matériaux à base de bois—Partie 3 Spécifications de préservation des bois et matériaux à base de bois et attestation de traitement—Adaptation à la France Métropolitaine et aux DOM**  
Octobre 2014

**NF P 63-203-2/A1 DTU 51.3—Planchers en bois ou en panneaux à base de bois (CGM)**  
Janvier 2015

**NF B 52-001/A2 Classement visuel pour l'emploi en structure de bois sciés français résineux et feuillus**  
Février 2015

**NF B 53-676 Parquets—Sous couches—Spécifications, exigences et méthodes d'essais**  
Mars 2015

**NF DTU 41-2 : Travaux de bâtiments — Revêtements extérieurs en bois**  
À paraître

**Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR**  
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

## D.T.U.



**De nombreux travaux relatifs aux Documents Techniques Unifiés (DTU) sont en cours**

**DTU 31.2 Bâtiments à ossature bois**  
**DTU 31.4 Façades à ossature bois**  
**DTU 51.4 Platelages extérieur en bois**  
Contact [francois.ravasse@fcba.fr](mailto:francois.ravasse@fcba.fr) pour s'inscrire dans ces commissions  
La révision des DTU 51.2 et DTU 51.11 relatifs aux parquets a débuté en 2015.

Contact [nadege.schmitt@fcba.fr](mailto:nadege.schmitt@fcba.fr) pour s'inscrire dans les commissions correspondantes

Ces textes sont des clauses types de contrat entre les entreprises de mise en œuvre et les maîtres d'ouvrages. Ils référencent les produits traditionnels pouvant être utilisés dans des ouvrages de technique courante. Le bureau de normalisation BNTEC gère les DTU du secteur bois non gérés par le BNBA ([www.bntec.fr](http://www.bntec.fr))



BUREAU  
DE NORMALISATION  
BOIS ET AMEUBLEMENT

### Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

10, rue Galilée - 77420 Champs sur Marne  
Tel. : 01 72 84 96 53 - Mél : [bnba@fcba.fr](mailto:bnba@fcba.fr)

Contact : Nadège SCHMITT / François RAVASSE  
Tél. : 01 72 84 96 55 / 01 72 84 96 54  
Mél : [nadege.schmitt@fcba.fr](mailto:nadege.schmitt@fcba.fr) / [francois.ravasse@fcba.fr](mailto:francois.ravasse@fcba.fr)